

## LES ACTUALITES DU CSE - 1 ER TRIMESTRE 2024

Les procès verbaux approuvés des séances plénières sont consultables au CSE et au siège de Solidom

Vous trouverez ci-dessous une synthèse des réunions formelles de ce 1<sup>er</sup> trimestre

N'hésitez pas à nous consulter pour plus de détails si besoin

JANVIER 2024 – pour info

Les élections professionnelles vous ont permis de constituer un nouveau bureau :

Antoine Vasquez, Leslie Baldi, Audrey Picard, Valérie Armand ont rejoint Tiaré Emery, Thierry Goudron, Myriam Corrot, Céline Dupont, Claudine Luc, Huberte Drevet et Ghislaine Alavera pour tâcher de vous satisfaire collectivement

La commissions SSCT (Santé Sécurité Conditions de Travail) est organisée par Tiaré Emery, Thierry Goudron, Céline Dupont et Leslie Baldi

Antoine Vasquez est votre référent harcèlement

Audrey Picard conduit la commission logement

La commission formation : cf membres SSCT

Huberte Drevet et Valérie Armand pour les voyages

Trésorière : Claudine Luc Secrétaire : Myriam Corrot (corresp. droit du travail)

*Vous retrouverez toutes ces infos sur le livret d'accueil et sur notre site internet que nous alimentons*

## FEVRIER 2024

- Le processus de la VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience) a changé, les Autorités, au vu de l'inefficacité et du coût de l'ancien système ont mis en place une plate forme nationale France-VAE (nous rappelons que le taux de réussite à la VAE des candidats Solidom était très satisfaisant)

Nous restons à votre disposition pour vous apporter l'aide nécessaire si vous envisagez une évolution professionnelle par le biais de la VAE

## MARS 2024

- Les élus ont demandé à la Direction une augmentation de la subvention Œuvres sociales afin d'augmenter les moyens du CSE :

La Direction a refusé : la pérennité de cette demande est inenvisageable, néanmoins, la Direction est toujours prête à participer à des offres ponctuelles comme les cartes cadeaux à Noël ou à étudier avec le CSE tout type d'offres destinées aux salariés si les finances le permettent.

- La Direction a remis aux élus l'index sur la parité hommes femmes qui montre une parfaite parité
- Mr Kucharski a insisté sur les activités proposées qui doivent être issues du choix des salariés et non celui d'élus et, également sur le travail collectif de tous – c'est pour cette raison, que nous avons mis en place le sondage que vous trouverez sur le site CSE-Solidom.fr en bas e la page d'accueil [cse-solidom.fr](http://cse-solidom.fr)

Les élus ont rappelé que Solidom et Cse doivent travailler ensemble

- Les élus ont demandé un retour sur les réunions semi-autonomes :

Concernant le coût de ces heures de réunion : le Département subventionne les associations qui répondent à des appels à projets. Mr Brenier, par la mise en place des ESA a prioritairement voulu réduire l'isolement des salariés. Les avis retours ne proviennent pour l'instant que des RS qui peuvent éprouver de grosses difficultés à imbriquer bénéficiaires et salariés.

- Le bureau de Revel déménage – vous avez pu voir le message de Mr Brenier à ce sujet

## Avril 2024

- Bilan des heures de modulations de l'année 2023 : 19154 h positives / 2068 heures négatives
- La Direction a rappelé que la législation obligeait les anciens élus sortants de rendre compte des activités sociales et de la trésorerie
- Le Président a demandé aux élus d'envoyer les points à l'ordre du jour, uniquement si ces points ont été approuvés par l'ensemble des élus
- Une discussion a été engagée sur la problématique du recrutement ; quelles seraient les pistes envisageables pour fidéliser les nouveaux embauchés (départs de salariés nouvellement embauchés qui quittent Solidom précocement) ,

- =====
- N'hésitez pas à nous faire remonter vos questions, remarques , à consulter les PV
  - par téléphone (04.23.14.48.58) aux heures de permanence,
  - par mail [cse-solidom@gmail.com](mailto:cse-solidom@gmail.com)
  - ou sur le site [cse-solidom.fr](http://cse-solidom.fr)

Les membres élus du CSE ont pour mission de **défendre les intérêts des salariés et de veiller à leurs conditions de travail.** Ils sont les intermédiaires entre les salariés et l'employeur.